

Le Secrétariat Général

CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange  
10/12, Rue Saint Amand  
75015 PARIS

A l'attention de :  
Monsieur Patrice BRUNET  
Monsieur Sébastien CROZIER

Paris La Défense, le 4 juin 2012

Objet : montée de la Société Générale au capital de France Télécom SA

Messieurs,

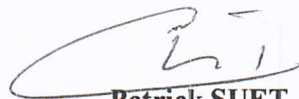
La prise de position de Société Générale dans le capital de France Télécom n'est pas le résultat d'une volonté de notre établissement de disposer d'un investissement stratégique dans ce groupe.

Ces positions sont issues exclusivement de notre portefeuille de négociation et sont la résultante de la gestion de produits d'épargne destinés notamment à la clientèle de particuliers.

Ces produits d'épargne sont adossés à une gestion systématique qui détermine les quantités d'actions à acheter sur les marchés afin de couvrir les risques et les engagements pris à l'égard de la clientèle. C'est dans ce cadre que Société Générale a été conduite à prendre une position significative dans le capital de France Telecom, qui n'a pas vocation à être maintenue dans la durée. D'ailleurs, Société Générale a franchi à la baisse le seuil des 5% le 16 mai 2012 (avis de l'AMF du 24 mai 2012).

Conformément à sa politique concernant ce type d'opérations, Société Générale n'exerce pas les droits de vote que sa position lui confère et n'interviendra pas dans la gouvernance ou la gestion de France Télécom.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



**Patrick SUET**  
Secrétaire Général

